

Direction de la prévention et de l'action sociale

13-01

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 6 juillet 2023

OBJET : PROJET D'AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AUPRÈS D'USAGERS EN SITUATION DE FRACTURE NUMÉRIQUE – SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS PUBLICS DE VILLEMOMBLE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF.

En 2022, le département de la Seine-Saint-Denis a mis en place de son premier budget participatif pour renouveler les formes de participation démocratique offertes aux habitant.e.s. Dans ce cadre, plus de 7 400 habitant.e.s ont voté et 106 projets lauréats ont été retenus par ces votants.

L'association des écrivains publics de Villemomble a déposé dans ce cadre un projet, retenu par les votants, dont l'objectif est de maintenir et de développer l'activité d'aide aux démarches administratives, apportée par les bénévoles aux usagers de la circonscription de service social de Villemomble. Ainsi, chaque semaine, l'association des écrivains publics de Villemomble organise des permanences au sein de la CSS pour accompagner et assister les personnes qui en expriment le besoin, dans la rédaction de courriers, de formulaires administratifs ou de toute autre démarche officielle qui nécessite des efforts de rédaction.

Cette intervention est complémentaire des actions portées par le service social départemental en matière d'accès aux droits, au travers notamment de ses 27 postes d'écrivains administratifs et numériques, de ses 10 conseillers numériques et de ses 12 agents administratifs spécialisés dans l'accès aux droits.

L'association des écrivains administratifs de Villemomble s'est engagée à recevoir aussi bien les publics de la commune du Raincy que ceux de la commune de Villemomble afin de proposer un périmètre d'intervention cohérent avec celui de la circonscription de service social. De son côté, la CSS s'est engagée à mettre à disposition de l'association un local et une connexion internet pour faciliter le travail des bénévoles. Cependant, l'association ne dispose pas du matériel informatique nécessaire pour permettre aux bénévoles d'exercer leurs permanences dans de bonnes conditions.

Ainsi, dans le cadre du budget participatif, l'association des écrivains publics de



Villemomble a déposé un projet d'acquisition de matériel pour poursuivre ses permanences qui a été largement soutenu par les votants.

Dans le détail, la demande de l'association porte sur l'acquisition :

- d'un ordinateur portable ;
- d'une imprimante avec scanner ;
- d'un petit meuble qui se ferme à clé pour ranger ce matériel.

L'acquisition de ce matériel par l'association est une condition nécessaire au maintien de son activité sur le territoire villemomblois et rancéens. Par ailleurs, cette activité proposée aux personnes ayant des difficultés avec le remplissage de dossiers administratifs s'inscrit pleinement dans la politique de lutte contre le non-recours aux droits portée plus globalement par la collectivité.

Le Département souhaite, par le versement d'une subvention de 1 944,86 €, apporter son soutien à l'association des écrivains publics de Villemomble qui contribue à faciliter l'accès aux droits pour les habitants de la Seine-Saint-Denis.

En conséquence, il est proposé :

- D'ATTRIBUER au titre de l'année 2023 une subvention d'équipement d'un montant total de 1 944,86 euros à l'«Association des écrivains publics de Villemomble» pour l'achat d'un ordinateur portable, d'une imprimante avec scanner et d'un petit meuble de rangement à clef.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation
le conseiller départemental délégué,

Mathieu Monot

Délibération n° 13-01 du 6 juillet 2023

PROJET D'AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AUPRÈS D'USAGERS EN SITUATION DE FRACTURE NUMÉRIQUE – SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS PUBLICS DE VILLEMOMBLE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2022-II-03 du 17 février 2022 approuvant le règlement 2022 du premier budget participatif départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le projet 1-216 intitulé « fracture numérique : aide aux démarches administratives et autres auprès des usagers concernés » lauréat du budget participatif 2022,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- ATTRIBUE au titre de l'année 2023 une subvention d'équipement d'un montant total de 1 944,86 euros à l'«Association des écrivains publics de Villemomble» pour l'achat d'un ordinateur portable, d'une imprimante avec scanner et d'un petit meuble de rangement à clef.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.